

# OUTILS DE CONCERTATION POUR LES INDIVIDUS ET LES ORGANISATIONS

## Outil 5 : Les connaissances de base et les attitudes favorables à la concertation



### Des questions qui se posent

*Martine doit assister pour la première fois à la rencontre d'une table de concertation. Elle remplace sa collègue Lucie qui occupe de nouvelles fonctions au sein de l'organisation. Lucie a rencontré Martine et elle a pris le temps de lui présenter la table de concertation, son mode de fonctionnement, les sujets abordés. Elle a remis à Martine une chemise contenant tous les documents dont elle dispose en lien avec la table de concertation. Lucie a également invité Martine à se sentir à l'aise de poser des questions et d'intervenir lors des rencontres de la table de concertation : les membres sont accueillants et très ouverts à entendre les questionnements et les opinions des autres. Souvent, les rencontres débutent par des activités « brise-glace » et le climat est détendu. Toutes ces informations rassurent Martine qui ne savait pas vraiment à quoi s'attendre lorsqu'on lui a demandé de participer à une table de concertation.*

### À qui s'adresse cet outil?

- Aux personnes qui représentent leur organisation dans un lieu de concertation.

### Thèmes abordés dans cet outil

- Les connaissances de base préalables à la participation à la concertation.
- Les attitudes favorables à la concertation.

### L'importance d'être bien préparé à participer à la concertation

- Comme pour toute rencontre de travail, il est nécessaire de se préparer avant de participer à la concertation. Plusieurs sources d'informations sont disponibles pour se préparer : les autres personnes de l'organisation, les documents produits par les lieux de concertation, les outils sur la concertation.
- Un manque de préparation peut amener un participant à se sentir perdu, à ne pas s'impliquer dans les rencontres et à ne pas être en mesure de profiter pleinement des bénéfices de la concertation.
- Se préparer à la concertation est une responsabilité partagée entre le représentant et l'organisation qui le délègue. Plusieurs lieux de concertation prévoient également des mécanismes pour accueillir les nouveaux participants et faciliter leur intégration.

## Les connaissances de base préalables à la participation à la concertation

### Sur quoi portent les connaissances de base?

- Connaissance de la concertation.
- Connaissance de son organisation.
- Connaissance de son mandat.
- Connaissance du lieu de concertation.

### Pistes de réflexion

- Connaissance de la concertation.
- Connaissance de mon organisation et de sa position sur la concertation.
- Connaissance du lieu de concertation auquel on me demande de participer.
- Connaissance de mon mandat comme représentant de mon organisation et de ma marge de manœuvre.
- Ma contribution personnelle et professionnelle au lieu de concertation auquel on me demande de participer.
- Les informations que je dois ramener lorsque je participe à un lieu de concertation.
- Les moyens que je peux utiliser pour partager les informations obtenues avec les autres personnes de mon organisation.
- L'instance dans mon organisation qui peut me renseigner et me soutenir à l'égard de ma participation à la concertation.

### Des moyens pour soutenir la réflexion

- Connaissance de la concertation : Fascicule 1 : Concertation 101 dans la MRC Les Moulins.
- Connaissance des lieux de concertation de la MRC Les Moulins : Fascicule 3 : Recueil des lieux de concertation de la MRC Les Moulins. / Vérifier les documents produits par les différents lieux de concertation.
- Besoins et attentes de l'organisation à l'égard de la concertation : Utiliser l'outil 1 du présent fascicule dans le cadre d'une rencontre avec la personne qui vous délègue dans un lieu de concertation.
- Mandat, marge de manœuvre et pouvoir de représentation : Utiliser l'outil 3 du présent fascicule dans le cadre d'une rencontre avec la personne qui vous délègue dans un lieu de concertation.
- Retour de l'information obtenue dans un lieu de concertation : Utiliser l'outil 4 du présent fascicule dans le cadre d'une rencontre avec la personne qui vous délègue dans un lieu de concertation.

## Les attitudes favorables à la concertation

- Au-delà des modalités de fonctionnement d'un lieu de concertation et des mandats des représentants, il y a l'attitude et les qualités personnelles des personnes présentes. Les membres d'un lieu de concertation constituent la plupart du temps sa plus grande richesse et sa ressource la plus importante.
- Se concerter est une pratique qui fait appel aux mêmes attitudes que tout travail d'équipe. Les attitudes favorables à la concertation reposent donc largement sur le respect des autres et la capacité à bien communiquer.

### Quelques unes des attitudes favorables à la concertation :

- Disponibilité.
- Désir de travailler en équipe.
- Ouverture et souplesse.
- Écoute, respect et confiance.
- Connaissance et reconnaissance mutuelles entre partenaires.
- Compréhension et capacité d'adaptation.
- Transparence et souci de communication.
- Patience.
- Capacité de se remettre en question.
- Respect des différences.

### Pistes de réflexion

- Mes points forts lorsque je participe à la concertation.
- Ce que je devrais modifier pour être un meilleur participant à la concertation.
- Ma contribution à la participation des autres membres du lieu de concertation.
- Ma contribution au climat des rencontres du lieu de concertation.
- Ma contribution à l'exploration de nouvelles solutions, à l'expression de nouveaux points de vue.
- Ma contribution à la réalisation du mandat du lieu de concertation et à la progression de sa démarche.

### Des moyens pour soutenir la réflexion

- Prendre le temps de réfléchir à ma participation.
- Identifier mes forces et mes points à améliorer comme participant.
- Demander une rétroaction à d'autres membres de la table de concertation en qui j'ai confiance.

## En résumé

### Outil 5 : Les connaissances de base et les attitudes favorables à la concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
<b>Les connaissances de base préalables à la participation à la concertation</b>			
J'ai une connaissance suffisante de la concertation.			
J'ai une connaissance suffisante de l'organisation que je représente.			
J'ai une connaissance suffisante de mon mandat de représentant.			
J'ai une connaissance suffisante du lieu de concertation auquel je participe.			
<b>Les attitudes favorables à la concertation</b>			
Je connais quelles sont les attitudes favorables à la concertation.			
Je connais mes points forts comme participant à la concertation.			
Je sais ce que je devrais améliorer pour être un meilleur participant à la concertation. J'ai des moyens pour le faire.			
Mon attitude favorise la participation des autres membres de la table de concertation.			
Mon attitude favorise un bon climat lors des rencontres de la table de concertation.			
Mon attitude favorise la réalisation du mandat et des travaux de la table de concertation.			